CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14975** **VALABLE JUSQU'AU** **19/09/2027**

ÉDITÉ LE 06/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/05/1983

Forme juridique : SARL

Capital : 7 956

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL B327469383

Siret : 327 469 383 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 00 22149-1

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD AM 144 562 775

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD AM 144 562 775

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : STE LEPAGE-GESLIN

ZI DU FRESNE
53170 MESLAY-DU-MAINE

Téléphone : 02 43 98 73 54 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GESLIN GUILLAUME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : guillaume.geslin@lepagegeslin.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 055 888 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	14	20/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/07/2026 10:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.